

Déclaration de formation sur l'Éthique et la déontologie
conformément avec l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la
déontologie en matière municipale

Je : Lucie LaRoche, conseiller(ère) municipale du
district : 4 de la municipalité de Lac-Beauport, déclare avoir suivi le : 29 et 30 mars 2022

une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, formation donnée

par : Mathieu Tourangeau

Lucie LaRoche
Prénom, Nom

[Signature]
Signature

30 mars 2022
Date



ATTESTATION



Nombre UEC : 0,6
Nombre d'heures : 6

NOUS ATTESTONS QUE
Lucie Laroche

A PARTICIPÉ À LA SESSION DE FORMATION SUR
LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités.

LIEU : Votre poste de travail

DATE : 2022/03/29

FORMATEUR : Matthieu Tourangeau

Objectifs de formation :

- Susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale
- Favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le Code d'éthique et de déontologie
- Permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles déontologiques
- Permettre l'acquisition de comportements éthiques

Jacques Demers, président

La FQM est membre de la (SOFEDUC) qui définit l'unité d'éducation continue (UEC) comme suit :
une unité d'éducation continue représente 10 heures de participation à une activité structurée de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation.



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**